

Monsieur, Puisque vous avez la bonté de vous intéresser à mes discours d'autrefois comme à mes opinions d'aujourd'hui, peut-être n'ignorez-vous pas que je suis depuis plusieurs années en proie à un mal incurable, qui m'empêche de lire un mal de marcher, et ne me laisse qu'à de rares intervalles assez de loisir et de liberté d'esprit pour m'occuper des travaux ou des questions dont ma vie a été remplie. — C'est ce qui vous expliquera le retard très involontaire de ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois au sujet de la contradiction que vous croyez reconnaître entre mon discours à la Chambre des pairs en 1847 sur le chapitre de Saint-Denis, et mon approbation des lettres récentes du Père Graty à Mgr l'archevêque de Malines.

Je dois d'abord vous remercier, monsieur, de m'avoir ainsi fourni une occasion de revenir sur un passé si éloigné, tout en m'expliquant sur la question du jour. Cela dit, je vous prie de remarquer que le gallicanisme dont j'étais l'adversaire résolu et victorieux il y a vingt-cinq ans, n'avait de commun que le nom avec celui que vous reprochez au R. P. Graty. Ce gallicanisme, que je traitais de momie, n'était autre que celui dont mon ancien collègue et ami, M. le comte Daru, se moquait l'autre jour en répondant à M. Rouland et en lui disant : « Vous vous trompez de siècle ! » C'était uniquement l'intervention oppressive ou tracassière du pouvoir temporel dans les intérêts spirituels ; intervention qui une portion de notre ancien et illustre clergé de France avait quelque fois trop facilement acceptée.

Mais vous ne trouvez, j'ose le croire, pas plus dans mes discours de 1847 que dans mes autres discours, ou écrits, un mot, un seul mot, conforme aux doctrines ou aux prétentions des ultramontains d'aujourd'hui ; et cela par une excellente raison, c'est que personne n'avait imaginé de les soutenir ou de les soulever depuis mon entrée dans la vie publique jusqu'à l'avènement du second empire. Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infailibilité personnelle, et séparée du Pape, telle qu'on veut nous l'imposer ; ni à la théocratie ou à la dictature de l'Eglise que j'ai reprouvée de mon mieux dans l'histoire des Moines d'Occident ; ni enfin à cet absolutisme de Rome, dont le discours que vous me citez contestait l'existence, même au moyen âge, tandis qu'il forme aujourd'hui le symbole et le programme de la faction dominante parmi nous.

Assurément, si quelqu'un voulait bien m'indiquer quelque chose à corriger ou à retrancher, dans ce que j'ai pu dire à la tribune de Luxembourg ou à celle du palais Bourbon, et si je me sentais convaincu de mon tort, il ne m'en contesterait nullement de faire droit à sa réclamation ; car quel est l'homme public à qui 23 années d'expérience et de révolutions n'auraient pas appris quelque chose ?

Mais, en relisant avec vous mes paroles de 1847, je ne trouve rien ou presque rien à y changer. Je sens que je combatais encore aujourd'hui, s'il y avait lieu, tout ce que je combatais alors, et que je proclamerais tout comme alors l'incompétence réciproque de l'Eglise et de l'Etat en dehors de leur domaine propre, sans admettre que leur indépendance mutuelle doive aboutir à leur séparation absolue.

Toutefois, je reconnais volontiers, que si je n'ai rien à retrancher j'aurais beaucoup à ajouter. J'ai péché par omission, ou plutôt par imprévoyance.

Je disais à la Chambre des pairs : « Le gallicanisme est mort parce qu'il s'est fait le serviteur de l'Etat ; il ne vous reste plus qu'à l'enterrer ! » Je crois que je disais vrai alors. Il était mort et je le suis. Comment donc est-il ressuscité ? Je n'hésite pas à répondre : par suite des encouragements prodigués, sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées, et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain ; doctrines dont on n'entrevoit pas même une ombre sous la royauté parlementaire.

Il manque donc à ce discours, comme à celui que j'ai prononcé à l'Assemblée nationale sur l'expédition romaine, des réserves

essentielle contre le despotisme spirituel, contre la monarchie absolue que j'ai toujours détestée dans l'Etat, et que je n'inspire pas moins de répugnance dans l'Eglise.

Mais qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat libéral de Pie IX, acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté et personnifié par l'Univers et la Cité ? Au milieu des cris unanimes que poussaient alors le clergé en faveur de la liberté comme en Belgique, de la liberté en tout et pour tous, qu'est-ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1852 ? Qui est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de Mgr Parisis, les mandements de Mgr de Salinis, et surtout le triomphe permanent de ces théologues laïques de l'absolutisme, qui ont commencé par faire litige de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois, devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire, en holocauste à l'idole qu'ils se sont érigée au Vatican ?

Que si ce mot d'idole vous semble trop fort, veuillez vous en prendre à ce que m'écrivait, dès le 10 septembre 1853, Mgr Sibour, archevêque de Paris :

« La nouvelle école ultramontaine nous mène à une double idolâtrie : idolâtrie du pouvoir temporel et idolâtrie du pouvoir spirituel. Quand vous avez fait autrefois comme nous, monsieur le comte, profession éclatante d'ultramontanisme, vous n'entendiez pas les choses ainsi. Nous défendions contre les prétentions et les empiètements du pouvoir temporel, l'indépendance du pouvoir spirituel ; mais nous respections la constitution de l'Etat et la constitution de l'Eglise. Nous ne faisons pas disparaître tout pouvoir intermédiaire, toute hiérarchie, toute discussion raisonnable, toute résistance légitime, toute individualité, toute spontanéité. Le Pape et l'Empereur n'étaient pas l'un toute l'Eglise et l'autre tout l'Etat. »

Si de pareils systèmes n'étaient pas de nature à compromettre les plus graves intérêts de la religion dans le présent et surtout dans l'avenir, on pourrait se contenter de les mépriser ; mais quand on se présente devant eux, qu'ils nous préparent l'est difficile de se taire et de se résigner. Vous avez donc bien fait, monsieur le comte, de les stigmatiser.

Voilà, monsieur, comment s'exprimait, il y a dix-sept ans, le pasteur du plus vaste diocèse de chrétienté en me félicitant d'une de mes premières protestations contre l'esprit que je n'ai cessé de combattre depuis lors. — Car ce n'est pas aujourd'hui, c'est dès 1852 que j'ai commencé à lutter contre les détestables aberrations politiques et religieuses qui se résument dans l'ultramontanisme contemporain.

Voilà donc, tracée par la plume d'un archevêque de Paris, l'explication du mystère qui vous préoccupe et du contraste que vous signalez entre mon ultramontanisme de 1847 et mon gallicanisme de 1870.

C'est pourquoi, sans vouloir, ni pouvoir entrer dans la discussion de la question qui va se décider au Concile, je salue avec la plus reconnaissante admiration, d'abord le grand et généreux évêque d'Orléans, puis le prêtre éloquent et intrépide, qui ont eu le courage de se mettre en travers du torrent d'adulation, d'imposture et de servilité où nous risquons d'être engloutis. — Grâce à eux, la France catholique ne sera pas restée trop au-dessous de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Amérique. — Je m'honore publiquement et plus que je ne puis dire, de les avoir pour amis, pour confrères à l'Académie. — Je n'ai qu'un regret, celui d'être empêché par la maladie de descendre dans l'arène à leur suite, non certes sur le terrain de la théologie, mais sur celui de l'histoire et des conséquences sociales et politiques du système qu'ils combattent. Je mériterais ainsi ma part, et c'est la seule ambition qui me reste, dans ces litanies d'injures, journellement décochées con-

tre mes illustres amis, par une portion trop nombreuse de ce pauvre clergé, qui se prépare de si tristes destinées, et que j'ai autrefois aimé, défendu et honoré, comme il ne l'avait encore été par personne dans la France moderne.

Du reste, j'ai pleine confiance en l'avenir. Dans l'ordre politique, nous sommes déjà délivrés du régime que tant d'esprits faux et serviles avaient réclamé comme l'apogée de l'ordre et du progrès ; et nous voyons renaître la vie publique avec la liberté. Dans l'ordre religieux, je reste convaincu, malgré toutes les apparences contraires, que la religion catholique, sans subir la moindre altération dans la majestueuse immutabilité de ses dogmes ou de sa morale, saura s'adapter en Europe, comme elle l'a déjà fait en Amérique, aux conditions inévitables de la société moderne, et qu'elle demeurera, comme toujours, la grande consolation et la grande lumière du genre humain.

Agréez, etc.

Signé : CH. DE MONTALEMBERT.

PETITE CHRONIQUE

Nantes se déclare de la façon la plus énergique contre le régime économique actuel de la loi du 18 mai 1866, qui a déjà soulevé entre elle les clameurs de nos autres ports de commerce. M. Buffet a reçu des propriétaires armateurs de 326 navires, jaugeant 80,000 tonneaux ; cette adresse :

Nous venons, monsieur le ministre, solliciter d'être entendus dans l'enquête qui va s'ouvrir ; nous espérons y démontrer que la marine marchande a besoin d'être protégée, comme du reste le sont encore toutes les industries quelconques en France, dans une mesure toutefois raisonnable et proportionnée à nos besoins.

Et dès ici nous protestons contre les traités de commerce qui lient et engagent les intérêts du pays pendant un temps déterminé et nous ne comprenons pas que la France puisse s'engager et perdre ainsi sa liberté d'agir, de changer ou modifier ces tarifs quand bon lui semble, et conformément aux circonstances et suivant la nécessité du moment.

Nous demandons également le retrait de la loi du 19 mai 1866, qui nous livre à une concurrence que nous considérons comme impossible par des motifs que nous demandons à développer devant les membres du Corps législatif chargés de l'enquête.

Les signataires de cette lettre viennent de nommer une commission de six membres, qui devra se mettre immédiatement en rapport avec les armateurs des divers ports du littoral, à l'effet de concentrer tous leurs efforts en vue d'un même résultat.

La Gazette d'Angsbourg prétend pouvoir diviser les évêques français en trois groupes. Dans l'un, qu'elle appelle le groupe libéral, elle place les évêques d'Alby, de Gap, de Marseille, de Nice, de Cahors, de Mandé, de Perpignan, de Bayonne, de Montpellier, de Valence, de Viviers, de la Rochelle, de Luçon, de Besançon, de Metz, de Nancy, de Verdun, d'Anancy, d'Autun, de Nantes, de Dijon, de Grenoble, de Paris, d'Orléans, de Reims, de Châlons, de Saint-Brieuc, de Vannes, de Bayeux, de Coutances, d'Evreux.

Dans le second, qu'elle qualifie de parti ultramontain, elle place les évêques de Rodez, d'Aire, de Nîmes, d'Angoulême, de Poitiers, de Belley, de Saint-Dié, de Strasbourg, du Puy, de Tulle, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Langres, de Sainte-Claude, de Blois, de Chartres, de Meaux, de Versailles, d'Amiens, de Beauvais, de Rennes, de Séz, de Moulins, de Toulouse, de Carcassonne, de Montauban, de Laval et du Mans.

La Gazette d'Angsbourg déclare ensuite qu'il y a un tiers-parti dans lequel elle range : le cardinal de Bonnechose, les évêques de Périgueux, de Tarentaise, l'archevêque de Bourges, l'archevêque de Cambrai, les évêques d'Arras, et de Nevers, de Troyes, de Pamiers et de Tours.

D'après ces calculs, le premier groupe compterait 30 prélats, le second 27, le troisième 10. Les évêques de Digne, de Fréjus et de

Soissons seraient en dehors de tous ces groupes.

Rimaille ramassée par le Figaro dans la rue des Bons-Enfants, vis-à-vis les bureaux du journal le Page.

A propos du ministère actuel, dont on parle moins depuis qu'il ne, parle plus, le marquis de C... disait au cercle agricole : — Les d'Orléans sont en ce moment comme des maîtres de maison que leurs serviteurs, vêtus de leurs habits et sablant leurs vins, laisseraient se morfondre à la porte !

Au temps où j'étais étudiant, comme a dit Nadar, je suivais le cours de ce bon docteur Marolin, qui était un excellent praticien, mais un professeur bien naïf.

Il faisait à son cours part de observations qu'il avait faites et qui avaient trait à l'objet de la leçon, et il ne manquait jamais de terminer par...

— Et le malade mourut. Si bien qu'un jour, je crus que, décidément, il n'en revenait pas un.

Le docteur nous avait dit : — J'ai été appelé en consultation avec A... et B... A... était diagnostiqué que c'était le cœur qui était malade, B... prétendait que c'était le foie et moi j'affirmais que c'était la plèvre.

Le malade mourut... c'était le pancréas.

Macready, le célèbre acteur anglais, avait une écriture illisible, les billets de faveur qu'il signait étaient illisibles.

Un jour, il en donna un de ce genre à un ami pour une tierce personne qui, en le recevant, ne put s'empêcher de s'écrier : — Si je n'avais pas su que c'était, j'aurais pris ce bout de papier pour l'ordonnance d'un médecin.

— Tiens, au fait, tu as raison, dit l'autre, cela en a, ma foi, l'air ; il me vient l'envie d'en faire l'essai.

— Essayons.

Ils se rendirent dans la première pharmacie venue et remirent le billet au pharmacien qui, jetant un rapide coup d'œil sur ce griffonnage, s'empressa de verser différents liquides dans un flacon, qu'il emplit à moitié. Tout à coup, il hésita et finit par disparaître.

Le patron — un homme à l'air savant — arrive à son secours, et après lui avoir fait à voix basse quelques observations sur son ignorance, il cherche un nouveau bocal et finit par remplir entièrement le flacon qu'il boucha et recouvra suivant les règles, sans oublier l'étiquette de rigueur. Le sourire sur les lèvres, il remet enfin le tout aux deux mes-sieurs, en leur disant de sa voix la plus aimable :

— Voici la potion demandée, elle est excellente contre la toux, c'est un franc cinquante centimes !

EDMOND DUVAL.

Echos du Parlement.

Paris, mercredi.

Voilà une nouvelle tout à fait inédite. Ce matin, à neuf heures, le général Leboeuf, comprenant que la Chambre et le cabinet se rallieraient aux propositions sur l'Algérie du comte de M. Jules Favre, avait donné sa démission, redoutant un ordre du jour motivé, qui fut la condamnation d'une organisation dont il est responsable, sans en être l'auteur.

A cette nouvelle — si je suis bien informé — M. Jules Favre, d'accord avec le comte de M. Hon, ont rédigé un ordre du jour qui, tout en maintenant leur thèse, ménageait les susceptibilités du brave général Leboeuf, fort aimé et fort respecté par tous les députés.

A cette marque de sympathie courtoise, le général Leboeuf a répondu en reprenant sa démission.

La séance s'annonce bien.

La commission chargée d'examiner la loi relative au jury pour les délits de presse a admis l'amendement de M. E. Picard dé-

clarant au jury tous délits politiques commis par une autre voie que celle de la presse.

On s'entretient, malheureusement, d'une mort, celle de M. Ferras, député du Rhône, qui a succombé, ce matin, à un anévrisme du cou compliqué d'érysipèle.

Par contre, on serre la main de M. Rouxin, qui siège pour la première fois depuis deux mois, renaissant par une grave maladie dont son visage fatigué porte encore les traces.

Ca me fait plaisir de le revoir.

Petit potin électoral. On examine l'élection de M. Rouxin ? — Rouxin, vous savez bien, le candidat du banc d'huitres, renvoyé à ses électeurs une première fois.

Faut-il valider de suite ? Le bureau dit oui, M. Ernest Picard dit non.

Une protestation de M. de Pommelec est annoncée. Il convient de l'attendre. Ce n'est pas l'avis de la Chambre qui, sans s'arrêter aux énergiques protestations de M. Cocher, gobe l'élection de M. Rouxin comme j'aurais une douzaine d'Armori-caines.

Alors, c'est entendu, à majorité, vous validez comme ça, tout de suite, sur le pouce ?

Où ! En bien, vous allez voir.

M. Guyot-Montpayroux, s'autorisant de son précédent, demande qu'on valide sur le champ M. Marion, de l'Isère, dont l'élection est retenue par le bureau sous le prétexte que le tribunal de commerce est saisi d'une action intentée à M. Marion par le syndicat des agents de change.

Pourquoi, avec cette doctrine, ne pas faire attendre le député de l'Isère jusqu'à l'arrêt de la Cour de Cassation ?

Très-bien inspiré, touchant juste, M. Guyot-Montpayroux remporte un vrai succès. Sa doctrine triomphe, et l'élection de M. Marion est mise à l'ordre du jour.

Suite et fin des interpellations sur l'Algérie. Tout est bien qui finit bien et il est impossible de mieux finir.

Déclaration très nette de M. Emile Ollivier, promettant l'adoption presque intégrale du programme de M. Jules Favre.

Proposition d'un ordre du jour motivé, signé par les membres de la gauche, du centre-gauche et même de la droite.

Acceptation, par le ministère, de cet ordre du jour qui inaugure la liberté et le gouvernement civil en Algérie.

Intervention de M. de Forcade qui, de ses serupules, émet des réserves sur l'adoption de l'ordre du jour.

Tripote infernale donnée à M. de Forcade par M. Jules Favre, qui défend son ordre du jour adopté par le cabinet.

Vote final se décomposant ainsi : 349 Volants. 349 Contre. 000 Pour l'ordre du jour.

Zéro, ce n'est pas même M. Forcade, il avait parlé contre, il a voté pour.

Chronique locale & départementale

La succursale de la Banque de France à Lille, vient d'admettre toute la banquette, l'escompte et au recouvrement des effets de commerce.

Cette mesure, qui est une nouvelle preuve de bienveillance pour le commerce local, sera appliquée à partir d'aujourd'hui jeudi.

La succursale de la Banque de France à Lille, sur la demande et aux frais personnels de M. H. Bernard, un de ses administrateurs, a établi un bureau d'échange gratuit pour les pièces postales, par appoint de 5 fr. et au-dessous, de toutes origines.

Ce bureau sera ouvert tous les jours non fériés, de dix heures à deux heures.

prit la jeune fille avec un ton de reproche, il eût été plus sage peut-être de ne pas jouer pareil jeu ; il eût été prudent surtout de ne pas compromettre une cause juste et généreuse dans son principe, par un emportement indigne de votre caractère.

— Une cause juste et généreuse ! répéta Alfred avec étonnement ; Mademoiselle, vous savez donc...

— J'étais descendue au bureau pour chercher mon père, répliqua Thérèse en abaissant ses paupières aux longs cils sur ses yeux humides ; j'ai entendu, presque malgré moi, votre discussion ; puis j'ai fini par écouter avec intérêt, car vous disiez à mon père des choses que je lui avais déjà dites moi-même... avec moins d'éloquence.

— Quoi, Mademoiselle, serait-il vrai ? auriez-vous aussi parlé pour ces malheureux ? — Si M. Laurent a résisté à vos prières, comment aurait-il pu céder aux miennes ?

— Je vous avais prévenu, monsieur le comte, dit le vieux Nicolas avec reconnaissance ; mademoiselle Thérèse est pour nous, et nous le savons bien. Aussi nous la révérons comme une sainte ! Ensuite, voyez-vous, comment n'aurait-elle pas pitié de nos souffrances, puisqu'elle-même...

— Il s'arrêta tout à coup. — Puisque moi-même je suis destinée à mourir bientôt, n'est-ce pas cela, Nicolas ? continua la jeune fille ; il est vrai, mon jour est marqué ; mais quand

Dieu voudra m'appeler à lui, je suis prête.

Un sourire d'angélique résignation effleura ses lèvres pâles.

— Comme les clameurs redoublaient dans la cour, elle alla soulever le rideau de la fenêtre.

— Je crois que mon père aura de la peine à dompter ces Anglais turbulents et intraitables, reprit-elle avec inquiétude ; chacun d'eux prend fait et cause pour un compatriote, et M. Smithson a sur eux une autorité absolue.

— Et pourquoi M. Laurent souffre-t-il qu'un inférieur se fasse ainsi un parti puissant dans sa propre maison ? Pourquoi ne pas congédier ces étrangers farouches, capables de méconnaître l'autorité de leur maître réel ?

— Smithson n'est pas tout à fait un inférieur ; il a rendu des services immenses à la manufacture, et mon père le considère comme un autre lui-même. Ensuite, monsieur de Précigny, ajouta la jeune fille avec un enjouement mélancolique, vous pourriez ici faire bien des questions auxquelles on répondrait par un seul mot : l'intérêt commercial. Ces Anglais turbulents sont d'excellents ouvriers qu'il serait difficile de remplacer ; on les garde, malgré leur humeur querrelleuse.

père dont la seule occupation est de s'enrichir ?

— Ne parlez pas ainsi de mon père, monsieur le comte, répliqua la jeune fille avec fierté ; il est digne de votre estime comme il est digne de mon affection et de mon respect. Vous vous êtes trop pressé de plaindre mon sort.

— Je serais désolé, Mademoiselle, de vous avoir blessée... Mais comment expliquer la conduite du maître de cette fabrique ; sinon par le désir d'augmenter sa fortune ?

— Par l'habitude, Monsieur. Depuis longtemps mon père a acquis une fortune plus que suffisante pour ses goûts simples et bornés ; dans quel but accepterait-il les tracasseries, les inquiétudes, les fatigues de sa vie présente ? Je suis, sa seule parente, sa seule héritière, et vous voyez si j'aurai le temps de jouir des biens qu'il m'assure ! Si donc il persévère dans cette voie laborieuse, c'est qu'en faisant le contraire, il mourrait d'ennui au bout de quelques mois. Une fois, il y a deux ans, on crut, je crus moi-même que la maladie dont je suis atteinte provenait d'une de ces fièvres pernicieuses dont le pays est désolé. Il fut question d'aller m'établir dans une ville voisine ; mon père m'aime plus que lui-même ; il résolut de m'accompagner. Il lui fallait quitter son usine, ses occupations, ses travaux... A mesure que l'époque du départ approchait, je le voyais déprimer. Il ne se plaignait pas, mais je le devinais ; je lui dis mes soupçons, et il m'avoua la

vérité ; l'oisiveté, le repos, même avec sa fille unique, l'effrayaient d'avance... Je compris le danger, nous ne partîmes pas.

— Et vous avez sacrifié votre vie peut-être à ces goûts inconcevables de M. Laurent ?

— Non, non ; mon médecin reconnut plus tard son erreur. Le climat n'influa en rien sur mes souffrances ; ici ou ailleurs, mon sort était fixé. Cependant, depuis cette époque, mon père ne peut entendre dire que je suis atteinte de la fièvre sans éprouver une émotion extraordinaire... Aujourd'hui même, vous en avez été témoin.

Alfred écoutait avec un étonnement mêlé de tristesse. Thérèse alla de nouveau à la fenêtre.

— Courage, Messieurs, reprit-elle avec gaieté, l'émpeur se calme ; les ouvriers rentrent dans les ateliers ; on ne voit plus que quelques Anglais de l'intimité de M. Smithson. Rassurez-vous, monsieur le comte, votre captivité ne sera pas aussi longue que celle de l'un de vos aïeux, le chevalier de Brenne. Il resta enfermé vingt années, dit-on, dans la tour d'Héracle, au château d'Argenton.

naturelle ; j'ai été élevée par une excellente dame dont la mémoire était remplie des faits et gestes des seigneurs de Précigny ; elle était née sur leurs terres, elle avait été comblée de leurs bienfaits. Elle m'a parlé bien souvent de votre aïeul, de votre père, de vous-même ; monsieur le comte, quoique vous fussiez tout enfant, lorsque elle habitait le château... Je vous connaissais déjà avant de vous voir vu.

— De qui parlez-vous, Mademoiselle ? serait-ce de cette bonne madame Dumont, l'ancienne femme de chambre du château ?

— D'elle-même, monsieur le comte ; quand votre famille fut partie pour l'émigration, madame Dumont se retira auprès de ses parents ; mais bientôt les malheurs vinrent l'atteindre ; elle était pauvre. Il y a douze ans environ, mon père la recueillit et la chargea de l'éducation de sa fille ; elle ne me le pardonne pas ; toute ma vie je lui serai reconnaissante des services qu'elle m'a rendus. Dieu me l'a enlevée peu de temps avant votre arrivée ici... Elle était pour moi une seconde mère !

— Comment, Mademoiselle, demanda Alfred tout surpris, connaissez-vous si bien l'histoire de ma famille ? J'aurais cru...

Paris, mercredi. — Les évêques de Digne, de Fréjus et de Soissons seraient en dehors de tous ces groupes. Rimaille ramassée par le Figaro dans la rue des Bons-Enfants, vis-à-vis les bureaux du journal le Page. A propos du ministère actuel, dont on parle moins depuis qu'il ne, parle plus, le marquis de C... disait au cercle agricole : — Les d'Orléans sont en ce moment comme des maîtres de maison que leurs serviteurs, vêtus de leurs habits et sablant leurs vins, laisseraient se morfondre à la porte ! Au temps où j'étais étudiant, comme a dit Nadar, je suivais le cours de ce bon docteur Marolin, qui était un excellent praticien, mais un professeur bien naïf. Il faisait à son cours part de observations qu'il avait faites et qui avaient trait à l'objet de la leçon, et il ne manquait jamais de terminer par... — Et le malade mourut. Si bien qu'un jour, je crus que, décidément, il n'en revenait pas un. Le docteur nous avait dit : — J'ai été appelé en consultation avec A... et B... A... était diagnostiqué que c'était le cœur qui était malade, B... prétendait que c'était le foie et moi j'affirmais que c'était la plèvre. Le malade mourut... c'était le pancréas. Macready, le célèbre acteur anglais, avait une écriture illisible, les billets de faveur qu'il signait étaient illisibles. Un jour, il en donna un de ce genre à un ami pour une tierce personne qui, en le recevant, ne put s'empêcher de s'écrier : — Si je n'avais pas su que c'était, j'aurais pris ce bout de papier pour l'ordonnance d'un médecin. — Tiens, au fait, tu as raison, dit l'autre, cela en a, ma foi, l'air ; il me vient l'envie d'en faire l'essai. — Essayons. Ils se rendirent dans la première pharmacie venue et remirent le billet au pharmacien qui, jetant un rapide coup d'œil sur ce griffonnage, s'empressa de verser différents liquides dans un flacon, qu'il emplit à moitié. Tout à coup, il hésita et finit par disparaître. Le patron — un homme à l'air savant — arrive à son secours, et après lui avoir fait à voix basse quelques observations sur son ignorance, il cherche un nouveau bocal et finit par remplir entièrement le flacon qu'il boucha et recouvra suivant les règles, sans oublier l'étiquette de rigueur. Le sourire sur les lèvres, il remet enfin le tout aux deux mes-sieurs, en leur disant de sa voix la plus aimable : — Voici la potion demandée, elle est excellente contre la toux, c'est un franc cinquante centimes ! EDMOND DUVAL. Echos du Parlement. Paris, mercredi. Voilà une nouvelle tout à fait inédite. Ce matin, à neuf heures, le général Leboeuf, comprenant que la Chambre et le cabinet se rallieraient aux propositions sur l'Algérie du comte de M. Jules Favre, avait donné sa démission, redoutant un ordre du jour motivé, qui fut la condamnation d'une organisation dont il est responsable, sans en être l'auteur. A cette nouvelle — si je suis bien informé — M. Jules Favre, d'accord avec le comte de M. Hon, ont rédigé un ordre du jour qui, tout en maintenant leur thèse, ménageait les susceptibilités du brave général Leboeuf, fort aimé et fort respecté par tous les députés. A cette marque de sympathie courtoise, le général Leboeuf a répondu en reprenant sa démission. La séance s'annonce bien. La commission chargée d'examiner la loi relative au jury pour les délits de presse a admis l'amendement de M. E. Picard dé-